

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 décembre 2023
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année**

**Lettres identiques datées du 1^{er} décembre 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme nous l'avons souligné dans notre précédente lettre datée du 27 novembre (A/ES-10/971-S/2023/914), même pendant les jours de « trêve » temporaire, les agressions commises par Israël contre le peuple palestinien n'ont jamais cessé. Ses meurtres, ses atteintes à l'intégrité physique, son état de siège et sa campagne de terreur se sont poursuivis dans toute la Palestine occupée, que ce soit dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les forces d'occupation israéliennes ont continué à assassiner des civils palestiniens, y compris des enfants, à arrêter et à maintenir en détention des centaines de personnes, et à porter atteinte aux habitations et à l'intégrité physique des personnes.

Le fait est qu'Israël n'a jamais respecté la trêve et n'a jamais respecté le moindre principe du droit international, en particulier les obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante au titre de la quatrième Convention de Genève. Il lui a été répété maintes fois que « même les guerres ont des règles », mais il fait délibérément la sourde oreille. Israël dit sans ambages au monde qu'il n'a aucun égard pour le droit international, qu'il ne craint pas les conséquences de ses actes, qu'il entend continuer de se soustraire à l'obligation de répondre de ses actes et qu'il s'en prendra, en l'attaquant, à quiconque se mettra en travers de sa route.

Dans les toutes premières heures qui ont suivi la « reprise » de son agression militaire contre Gaza, ses bombes, missiles et balles ont tué plus de 175 Palestiniens, parmi lesquels des femmes et des enfants. Des centaines d'autres civils ont été blessés et sont transportés d'urgence dans des hôpitaux qui croulent déjà sous les victimes, et sous la pression du manque de fournitures et de carburant et des attaques répétées perpétrées par Israël.

Israël frappe délibérément des zones civiles dans le nord de Gaza ainsi que dans le centre et le sud de la bande, où la majeure partie de la population a fui, effrayée,



face aux assauts meurtriers et aux ordres d'évacuation. Pourtant, les vies de millions de personnes restent toujours menacées dans le sud de la bande de Gaza. Il ne faut pas croire les allégations mensongères d'Israël selon lesquelles il « fait tout pour épargner les civils ». Les faits prouvent le contraire. Le nombre de victimes et les fosses communes ne mentent pas.

À ce jour, plus de 15 240 Palestiniens ont été tués au cours des attaques israéliennes contre Gaza, et les enfants et les femmes représentent 70 % des victimes. Chaque jour au cours de la semaine écoulée, des centaines de cadavres de civils palestiniens ont été sortis des décombres et enterrés aux côtés des milliers d'autres personnes dont la vie a été fauchée par Israël. Des milliers d'autres sont toujours sous les décombres et n'ont toujours pas eu droit à un enterrement, cette dignité pourtant élémentaire.

Les enfants continuent également d'être pris pour cible en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où au moins 249 Palestiniens, dont 60 enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes et les colons depuis le 7 octobre. Les meurtres choquants de deux garçons de 8 et 15 ans qui jouaient dehors dans le camp de Jénine le 29 novembre, et qui ont été abattus, l'un, d'une balle dans la tête et l'autre, d'une balle dans la poitrine par des soldats israéliens, alors même que la trêve était censée être en vigueur, ne sont que des exemples supplémentaires de la sauvagerie de la Puissance occupante.

Les provocations, les violences et les actes de terreur des colons israéliens n'ont pas cessé un seul instant non plus. Israël continue de les armer et de leur donner carte blanche pour mener des raids contre les villes et villages palestiniens et attaquer les civils, y compris les bergers et les enfants. C'était le cas avant et pendant la trêve et c'est encore le cas après. Dans le même temps, alors même qu'il libérait, pendant la trêve de sept jours, 240 femmes et enfants palestiniens retenus captifs, Israël plaçait en détention 260 Palestiniens, poursuivant sans relâche sa campagne d'arrestations.

Outre les massacres de civils palestiniens, Israël poursuit sa campagne de nettoyage ethnique à grande échelle dans le Territoire palestinien occupé. Le risque d'un transfert forcé de Palestiniens depuis Gaza reste extrêmement élevé, Israël tentant obstinément de dépeupler la bande de Gaza. En effet, alors qu'il poursuit ses assauts meurtriers et destructeurs contre notre population civile vulnérable, sans défense et désespérée, Israël continue d'exiger l'évacuation des civils de toutes les zones. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont largué des centaines de nouveaux tracts, y compris dans les villes du sud, exigeant que la population quitte ces lieux, effrayant et traumatisant des civils déplacés à plusieurs reprises, qui n'ont aucun endroit où se réfugier et luttent, terrifiés, pour leur survie.

Plus de 1,8 million de personnes ont déjà été déplacées de force et contraintes de quitter leur foyer. Ces personnes déplacées, qui sont pour la plupart des réfugiés, représentent plus de 80 % des Palestiniens de Gaza, soit plus de trois personnes sur quatre. Plus de 1,1 million de personnes déplacées sont hébergées dans 156 installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ces structures sont surpeuplées, insalubres et dangereuses, Israël continuant de les prendre pour cible, et y ayant déjà tué à ce jour 218 Palestiniens et blessé 900 autres.

Face à la perspective d'un nouveau déplacement, une jeune femme de Gaza, Jehan Alfara, a publié aujourd'hui le post suivant : *« Ma mère me dit que nous n'avons plus d'autre choix que d'accepter la mort. Que nous partions ou non, nous devons désormais nous attendre à mourir à tout instant. Ils disent de quitter Khan Younès pour rejoindre Rafah, et puis ils attaquent Rafah. Nous n'avons nulle part où aller. Si nous devons mourir, que ce soit au moins sous notre toit et non dans la rue... »*

On le dit depuis plus de sept semaines et il faut le redire : les civils de Gaza n'ont aucun endroit où se réfugier face aux assauts génocidaires et à la campagne de nettoyage ethnique lancés par Israël. Qui protégera les familles palestiniennes de la machine de guerre israélienne ? Qui arrêtera le nettoyage ethnique dont est victime le peuple palestinien sur ses terres ? Quand la résolution [2712 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité et la résolution [ES-10/21](#) de l'Assemblée générale seront-elles appliquées ? Quand seront respectées toutes les autres résolutions applicables ? Quand Israël sera-t-il amené à répondre des violations auxquelles il continue de se livrer en ne respectant pas ses obligations au regard du droit international, malgré les demandes répétées qui lui sont faites pour qu'il honore ces obligations ?

Chaque jour, Israël confirme, en paroles et en actes, sa haine absolue et sa volonté de déshumanisation du peuple palestinien, qui a le triste sort de subir ce régime d'occupation coloniale et d'apartheid impitoyable depuis des décennies. La communauté internationale a commis une grave erreur en permettant à cette situation odieuse et illégale d'exister, et cela fait trop longtemps que cela dure. Il est grand temps de changer le cours des choses.

Pour commencer, il faut qu'un cessez-le-feu immédiat soit exigé, sans équivoque. La communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, ne peut continuer à se soustraire à ses responsabilités. Les pauses ne suffisent pas, un cessez-le-feu complet et durable est essentiel pour sauver des vies humaines et faciliter un accès sans entrave de l'aide humanitaire afin d'alléger les souffrances immenses causées par la catastrophe humanitaire provoquée par Israël. En outre, Une fois de plus, nous appelons à la protection internationale du peuple palestinien et demandons qu'Israël, Puissance occupante, soit amené à répondre de tous ses crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La présente lettre fait suite aux 817 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 27 novembre 2023 ([A/ES-10/971-S/2023/914](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**